

« Un très grand pas en avant ! »

Dans une interview exclusive, Jean-Marc Chevilly dresse un bilan détaillé du du Ségur numérique en santé, dont il rappelle les objectifs, les moyens et les réalisations. Il décrypte également les enjeux de la nouvelle phase du projet, celle de la consommation des documents et des usages, dans le couloir de l'imagerie.

→ Quatre ans après son lancement, quel bilan dressez-vous du Ségur du numérique en santé ? Quelles sont les prochaines étapes du processus ?

C'est une véritable réussite collective. Les pouvoirs publics, les éditeurs de solutions, les médecins et les Français ont répondu présent, ce que beaucoup pensaient impossible. En termes de réalisations concrètes, nous avons accompli plus de progrès en quatre ans que lors des vingt dernières années. Nous partions pourtant de loin, que ce soit du point de vue des équipements, de l'alimentation en documents et des usages, notamment en matière de consultation et de partage. Nous avons procédé méthodiquement en impliquant systématiquement les différents acteurs concernés pour susciter leur adhésion. Ce processus comportait trois grandes étapes, dont une phase initiale pour installer le socle juridique et technique avec la création de l'identifiant national de santé et le lancement de Mon espace santé. La première vague nous a ensuite permis de faciliter le partage des contenus médicaux pour alimenter le Dossier médical partagé. Nous avons désormais entamé la dernière ligne droite, celle de la consommation et des usages, notamment dans le couloir imagerie.

→ La dernière phase du projet a été officiellement lancée fin février pour le couloir imagerie. Quels sont les grands défis en la matière ?

Durant les deux prochaines années, les radiologues bénéficieront progressivement d'une mise à jour de leurs outils numériques, financée par l'Etat. Cette évolution logicielle des systèmes d'information radiologiques leur permettra notamment de consulter l'historique médical de leurs patients dans Mon espace santé, d'améliorer l'intégration des documents reçus via MSSanté, mais aussi de renforcer la sécurité du RIS. Autre chantier majeur : le déploiement des DRIMbox marque un tournant historique en matière de partage des données d'imagerie. Dans le cadre du réseau national spécialement créé pour développer ces usages, après les comptes rendus dans le DMP, les clichés seront accessibles via des pointeurs qui

**JEAN-MARC
CHEVILLEY,**

Directeur de projets
au sein de la Délégation
du numérique en santé



permettront de les consulter et de les télécharger depuis le lieu où ils sont hébergés. Nous avons fait un très grand pas en avant, mais il nous faut désormais concrétiser la promesse.

→ Quels sont les bénéfices attendus pour la profession et les patients ?

A la fois inédit et novateur, ce système de stockage distribué présente de nombreux atouts, notamment sur le plan énergétique et écologique, en évitant de dupliquer des données volumineuses ou de les héberger dans de gigantesques data centers. Sur le plan purement médical, le RIS et la DRIMbox vont permettre de réduire les examens redondants ou de redynamiser des programmes de dépistage, comme celui du cancer →

« LE DÉPLOIEMENT DES DRIMBOX MARQUE UN TOURNANT HISTORIQUE EN MATIÈRE DE PARTAGE DES DONNÉES RADIOLOGIQUES »

→ du sein, en facilitant par exemple la dématérialisation de la seconde lecture. La synchronisation des informations sera également un atout majeur pour affiner les diagnostics et flécher les parcours de santé, et donc un vecteur de pertinence et d'efficacité qui pourrait se traduire par des économies pour la collectivité. Condition sine qua non pour garantir la sécurité des images et comptes rendus partagés, les enjeux de cybersécurité ne devront pas être négligés, car le risque augmente fortement, surtout dans le contexte géopolitique actuel.

→ **Mon espace santé vient de fêter ses trois ans. Quelles sont les forces et les faiblesses de cet outil ? Quelles sont les conditions de la réussite ?**

Cette interface numérique permet de généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé avec les patients et entre professionnels. Simple, rapide et efficace, l'infrastructure fonctionne bien. Le pari est pleinement réussi, car la masse critique d'un document de santé sur deux téléversé dans Mon espace santé est dépassée, et la progression se poursuit. Une chose est sûre : plus il y aura de données, plus elles seront consultées, comme en témoignent les courbes de partage et de consultation, dont les trajectoires sont parfaitement alignées. Il nous faut donc poursuivre nos efforts de communication pour embarquer la population et les soignants. Les médecins traitants seront un relais privilégié pour informer, sensibiliser et convaincre les patients de partager leurs données de santé, en insistant sur les bénéfices individuels et collectifs de cette démarche, notamment dans le domaine du soin et de la recherche.

→ **Comment intégrer efficacement les systèmes d'intelligence artificielle dans l'espace numérique de santé ? Quels sont les freins et les leviers de leur déploiement ?**

L'intelligence artificielle va contribuer à rationaliser les parcours, les organisations et les pratiques. Dans le secteur de l'imagerie, les solutions technologiques en cours de déploiement permettront notamment de poser des diagnostics plus rapides et plus précis, en particulier pour les fractures et les mammographies. A plus long terme, le tandem radiologue-IA sera un levier de performance augmentée, y compris sur les aspects génératifs, avec deux types de comptes rendus envisagés : un pour les praticiens, très médical, et un autre, plus pédagogique, pour les patients. Deux conditions sont toutefois posées pour accompagner leur déploiement : un niveau de formation adapté pour maîtriser ces outils et un cadre protecteur, au niveau européen, pour garantir les bonnes pratiques.

→ **Quelles sont les perspectives offertes par la création de l'Espace européen des données de santé ?**

Officiellement lancé début mars, l'Espace européen des données de santé est un chantier stratégique, notamment en termes de souveraineté, avec une base commune de traitement qui favorisera la représentativité des solutions technologiques déployées. Cette évolution facilitera également la mobilité des données médicales qui permettront aux patients de se faire soigner dans différents pays avec un niveau d'information comparable. Autre avantage notable : cet espace européen pourra être un atout majeur pour entraîner, à l'avenir, des modèles mathématiques et algorithmiques, dont les données de santé sont le carburant, avec des perspectives concrètes dans la recherche médicale et le développement de systèmes d'intelligence artificielle.

→ **Dans un contexte politique et budgétaire très incertain, les chantiers engagés par la Délégation du numérique en santé sont-ils menacés ?**

Absolument pas ! Les budgets sont sanctuarisés et les crédits du Ségur numérique, financé par le volet santé du plan de relance, ne seront pas rabaissés. Tous les chantiers initiés pour construire un espace numérique de santé moderne et innovant seront finalisés. Nous avons, plus que jamais, la volonté de fournir un service public simple, utile et efficace, ancré dans les habitudes de chacun, qui nourrit l'intelligence collective et la performance systémique. Nous irons, tous ensemble, au bout de ce projet structurant pour la santé des Français.

Propos recueillis
par Jonathan ICART

SÉGUR NUMÉRIQUE : LES CHIFFRES-CLÉS

- **2 milliards d'euros** : c'est le budget total du Ségur numérique. Au sein de cette enveloppe globale, **il y a 1,4 M€ pour le sanitaire et 600 M€ pour le médico-social**. 750 millions d'euros supplémentaires sont fléchés vers l'innovation, dont 80 millions pour le secteur de la radiologie.
- **402 millions** : c'est le nombre annuel moyen de documents envoyés vers Mon espace santé par les professionnels, soit plus d'un document sur deux (chiffre actualisé en janvier 2025).
- **33,5 millions** : c'est le nombre de documents de santé qui ont été téléversés par les professionnels dans 11,5 millions de dossiers médicaux de Mon espace santé en janvier 2025.
- **5 millions** : c'est le nombre de documents consultés par les patients en décembre 2024.
- **90 %** : neuf utilisateurs sur dix ont déposé un document de santé dans Mon espace santé. Près d'un utilisateur sur deux revient tous les mois sur l'application.

Source : Délégation du numérique en santé